



Accusation d'empiètement sur la parcelle de mon voisin.

Par **Elsouzinho**, le 25/11/2019 à 22:40

Bonsoir,

Suite à la construction d'une extension en bois, mon voisin m'accuse d'empiéter sur sa parcelle (passage pour tracteurs qui mène à son champ....) L'épaisseur du bardage bois de l'extension dépasse bien par rapport au pignon de la maison mais celui-ci est aligné avec le débord de la toiture de la maison. Il semble n'exister aucun bornage des différentes parcelles... Quels sont les recours possibles svp ?

Puis-je demander à ce voisin de prouver l'empiètement ?

Merci d'avance

Cordialement

Par **janus2fr**, le 26/11/2019 à 07:51

Bonjour,

Le bornage est effectivement nécessaire pour démontrer l'empiètement.

Par **Elsouzinho**, le 26/11/2019 à 09:48

Bonjour Janus2fr et merci pour votre réponse.

Effectivement seul un bornage pourra prouver l'empiètement, mais qui doit financer ce bornage ? Le voisin pour m'attaquer ou moi pour me défendre ??

Merci d'avance et bonne journée

Par **Elsouzinho**, le **26/11/2019** à **09:49**

Bonjour Janus2fr et merci pour votre réponse.

Effectivement seul un bornage pourra prouver l'empiètement, mais qui doit financer ce bornage ? Le voisin pour m'attaquer ou moi pour me défendre ??

Merci d'avance et bonne journée

Par **Elsouzinho**, le **26/11/2019** à **09:54**

J'ai rencontré hier soir un géomètre, qui me dit connaître la personne qui me reproche l'empiètement...

Du coup, d'après ce géomètre il peut (contre la somme de 1200€HT :) organiser un rendez-vous pour arranger cela à l'amiable....

Je ne me vois pas dépenser 1200€, pour s'arranger à l'amiable avec un voisin haineux (car il voulait acheter la maison mais nous sommes passés avant lui) alors que personne n'est en mesure de me prouver que j'empiète bien sur sa parcelle... Parce que je devrais avoir une servitude dans mon acte de propriété si le débord de toiture de la maison surplombé la parcelle du cher voisin et je n'ai rien du tout...

Merci à vous et bonne journée